

ORDONNANCE COLLECTIVE

Initiation de la doxycycline en dose unique chez une personne asymptomatique à la suite d'une piqûre de tique survenue dans un secteur géographique visé par la prophylaxie post-exposition (PPE)

N° 628012

Établissement : Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de l'Estrie - Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie-CHUS)

Numéro de l'ordonnance collective : OC-SPU-001

Période de validité : 3 ans

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Personne de tout âge piquée par une tique dans un secteur géographique visé par l'application de la PPE tel que précisé sur le site [Web du MSSS](#), et réunissant l'ensemble des critères suivants :

- Spécimen encore accroché à la peau et identifié comme étant une tique. Si spécimen retiré : possibilité d'objectiver qu'il s'agit d'une tique¹, **et**
- Absence d'atteintes évocatrices de la maladie de Lyme, **et**
- Délai de 72 heures ou moins entre le retrait de la tique et le moment présumé de la prise de la PPE, **et**
- Attachement de la tique à la peau pendant 24 heures ou plus

PROFESSIONNELS OU PERSONNES HABILITÉS² VISÉS PAR L'ORDONNANCE

Les infirmiers exerçant en GMF, GMF-R et GMF-U du territoire du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;

Les infirmiers habilités exerçant dans les soins infirmiers courants du territoire du CIUSSS de l'Estrie CHUS;

Pharmaciens communautaires exerçant dans la région sociosanitaire de l'Estrie.

ACTIVITÉS RESERVÉES

Professionnel visé par l'ordonnance collective :

- Infirmière
 - ➔ Initier une mesure diagnostique et thérapeutique selon une ordonnance.
 - ➔ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
 - ➔ Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.
 - ➔ Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier.
- Pharmacien communautaire
 - ➔ Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées.
 - ➔ Surveiller la thérapie médicamenteuse.

¹ Objectivation sur présentation du spécimen ou d'une photo de celui-ci. Il est également acceptable d'offrir la PPE à une personne qui affirme avoir été piquée par une tique et qui en fait une description adéquate. Il devrait être indiqué à la personne de ramener le spécimen en cas de nouvelle piqûre.

² Le professionnel ou la personne habilitée doit s'assurer d'avoir les compétences nécessaires afin d'exécuter l'ordonnance (p. ex. : Formation)

CONTRE-INDICATIONS À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE

Mêmes contre-indications que celles spécifiées pour l'application du protocole médical national, soit :

- Grossesse en cours, connue ou suspectée³
- Piqûre survenue dans un secteur géographique non visé par l'application de la PPE
- Impossibilité d'objectiver que le spécimen est une tique
- Présence d'une rougeur au site de piqûre ou ailleurs sur le corps⁴
- Antécédent de réaction allergique aux antibiotiques de la classe des tétracyclines - p. ex. doxycycline, minocycline, tétracycline

LIMITES OU SITUATIONS POUR LESQUELLES UNE CONSULTATION AVEC UNE INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE EN SOINS DE PREMIÈRE LIGNE OU UN MÉDECIN EST OBLIGATOIRE

- Présence d'atteintes évocatrices d'une maladie de Lyme potentielle, dont la présence d'une rougeur
- L'âge n'est pas une contre-indication ou une limite

PROTOCOLE MÉDICAL

Se référer au [protocole médical national N°628012](#) de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux intitulé Initiation de la doxycycline en dose unique chez une personne asymptomatique à la suite d'une piqûre de tique survenu dans un secteur géographique visé par la prophylaxie post-exposition (PPE)

DIRECTIVE

Suivre rigoureusement les directives du protocole médical national, en procédant à toutes ces étapes :

1. Appréciation des circonstances entourant la piqûre
2. Appréciation de la condition de santé
 - 2.1 Histoire de santé
 - 2.2 État général et signes vitaux
 - 2.3 Inspection physique

2.3.1 Zone piquée :

Vérifier que le spécimen à l'origine de la piqûre est bien une tique. Si la tique est toujours attachée, la retirer avec une pince fine. Pour les étapes à suivre concernant le retrait des tiques, consulter le site du gouvernement du Québec <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/retrait-de-tique-en-cas-depiqure/>

Examiner l'absence d'une rougeur au site de piqûre. Si une rougeur au site de piqûre est présente, une appréciation clinique au cas par cas devrait être effectuée. La PPE par doxycycline en dose unique ne devrait pas être administrée si la rougeur peut représenter un érythème migrant débutant, car l'érythème migrant doit faire l'objet d'un traitement antibiotique complet.

³ Par précaution, il est préférable de ne pas administrer la PPE par doxycycline en dose unique au cours de la grossesse. Une évaluation rigoureuse des bénéfices et des risques devrait être réalisée par un médecin au cas par cas.

⁴ Des précisions sur l'évaluation et les interventions liés à la rougeur au site de piqûre sont spécifiés dans le protocole médical national.

2.3.2 Envoi de la tique au laboratoire⁴ :

Clinique GMF, GMF-R et GMF-U : Les tiques qui ont été retirées en clinique ou qui ont été amenées par le patient lors de la consultation :

- Indiquer au patient que l'analyse de la tique ne sert qu'à des fins de surveillance et NON à des fins de diagnostic et de traitement.
- Compléter le formulaire « tique » (annexe 1) disponible en ligne : <https://www.santeestrie.qc.ca/professionnels/ressources-pour-les-professionnels/>
- Brocher le formulaire « tique » avec la requête régionale (05) *Analyses générales en laboratoire/ Autres analyses : tique* ou le cas échéant, avec la requête de demande d'analyse en laboratoire habituellement utilisée dans le milieu clinique.

À noter : la requête doit être signée par un prescripteur autorisé du milieu clinique (exemple : médecin du GMF).

- Acheminer au laboratoire selon la procédure usuelle.

Soins infirmiers courants : Il n'est pas possible pour le personnel des soins infirmiers courants de prescrire une analyse de tique. Celui-ci doit donc indiquer au patient de conserver la tique dans un contenant hermétique (ex. contenant à pilules). De cette façon, si le patient développe des symptômes dans les 30 jours, il pourra apporter la tique au médecin lors de sa consultation.

Pharmacies communautaires : Il n'est pas possible pour les pharmaciens de prescrire une analyse de tique. Celui-ci doit donc indiquer au patient de conserver la tique dans un contenant hermétique (ex. contenant à pilules). De cette façon, si le patient développe des symptômes dans les 30 jours, il pourra apporter la tique au médecin lors de sa consultation.

2.3.3 Autres zones

2.4 Histoire médicamenteuse

3. Validation des indications de la PPE

3.1 Vérifier le secteur géographique visé par l'application de la PPE sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux : <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/zooses/maladie-lyme/risque-d-infection-post-piqure-et-prophylaxie-postexposition/>

3.2 Vérifier les autres critères et contre-indications de la PPE

4. Conduite thérapeutique

4.1 Assurer une prise de décision partagée

4.2 Prescrire la posologie de la PPE par doxycycline

5. Consignes et information aux personnes qui consultent pour une piqûre de tique

5.1 Expliquer les effets indésirables liés à la doxycycline aux patients chez qui l'antibioprophylaxie est administrée.

5.2 Indiquer à toutes les personnes asymptomatiques ayant été piquées par une tique de surveiller les signes et symptômes compatibles avec la maladie de Lyme précoce pour une durée de 30 jours, et ce, qu'elles aient reçu ou non une antibioprophylaxie. Les patients doivent être avertis de consulter un médecin si des signes et symptômes apparaissent au cours de ce délai.

5.3 Remettre le feuillet explicatif sur la maladie de Lyme disponible à l'adresse suivante :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-227-01F.pdf>

DOCUMENTATION

Noter dans le dossier de la personne les éléments qui justifient l'application ou l'absence d'application de l'ordonnance, les actions accomplies dont l'orientation vers un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne, les consignes données et les suivis s'il y a lieu.

Remplir et remettre à la personne une feuille de suivi contenant minimalement la date de la consultation, la décision prise concernant la PPE et les raisons pour consulter à nouveau un professionnel de la santé - la [Feuille de suivi de l'INESSS](#) peut être utilisée. Indiquer à la personne d'apporter cette feuille lors de la prochaine consultation, le cas échéant.

Remplir le formulaire de liaison pour le pharmacien communautaire, s'il y a lieu consulter le modèle disponible dans la section *Protocoles médicaux nationaux et ordonnances* associées sur le site Web de l'INESSS.

Transcrire l'ordonnance au profil pharmaceutique selon la procédure usuelle.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Nom : D^r Alain Poirier

Numéro de permis d'exercice : 82066

Nom de l'établissement ou du milieu clinique : Direction de la santé publique, CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Numéro de téléphone : 819 829-3400, poste 42455

Signature : Document original signé

Date : 2019-09-16

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecin de garde en santé publique pour le secteur maladies infectieuses (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

- Pour rejoindre la garde en santé publique, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, contactez la Direction de santé publique de l'Estrie au 819 829-3400, poste 42250. Pour toute demande hors de ces heures et durant les congés fériés, composez le 819 346-1110 et demandez à parler au médecin de garde en santé publique.

COLLABORATION ET CONSULTATION

Cette ordonnance collective est liée au protocole médical national de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) intitulé Doxycycline en dose unique pour prévenir la maladie de Lyme chez une personne asymptomatique à la suite d'une piqûre de tique survenue dans un secteur géographique visé par l'application de la prophylaxie post-exposition (PPE) (numéro 628012).

OCMC-62 Centre Intégré de Santé et de Service Sociaux de la Montérégie-Centre. Initiation de la doxycycline en dose unique chez une personne asymptomatique à la suite d'une piqûre de tique survenue dans un secteur géographique visé par la prophylaxie post-exposition (PPE).

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

D^{re} Geneviève Baron, médecin-conseil, Direction de santé publique, CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Johanie Gagné, conseillère cadre clinicienne (intérim), secteur des GMF, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Renée Létourneau, conseillère cadre clinicienne, secteurs première ligne et maladies chroniques

2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

D^{re} Mélissa Généreux, Direction de la santé publique, CIUSSS de l’Estrie - CHUS

Éric Gamache, pharmacien, Président du comité régional sur les services pharmaceutiques, CIUSSS de l’Estrie - CHUS

Julie Coderre, pharmacienne, membre du Comité régional des services pharmaceutiques, CIUSSS de l’Estrie - CHUS

3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LE REPRÉSENTANT DU CMDP DE L’ÉTABLISSEMENT

a) PAR LE REPRÉSENTANT DU CMDP DE L’ÉTABLISSEMENT

Nom : Bolduc

Prénom : Brigitte

Signature : Document original signé

Date : 2019-09-03

b) PAR LA DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS DE L’ÉTABLISSEMENT

Nom : Schoos

Prénom : Nathalie

4. Signature : Document original signé

Date : 2019-08-30

5. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LES MÉDECINS SIGNATAIRES (HORS ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Téléphone	Télécopieur

6. RÉVISION

Date d’entrée en vigueur : 2017-08-01

Date de la dernière révision (s’il y a lieu) : 2019-09-03

Date prévue de la prochaine révision : 2022-09-03

Signature du médecin répondant (s’il y a lieu) : D^r Alain Poirier

Signature : Document original signé

Date : 2019-09-16

ANNEXE 1

FORMULAIRE « TIQUE »

RENSEIGNEMENTS À RECUEILLIR POUR LA DEMANDE D'IDENTIFICATION D'UNE TIQUE Ce formulaire doit toujours accompagner le spécimen jusqu'au LSPQ

Nom du sujet : _____ Date de naissance : _____ - _____ - _____
aaaa mm jj

Adresse :

No, Rue, app. : Ville, Province : Code postal :	Tél. (maison) : _____ - _____ - _____ Tél. (travail) : _____ - _____ - _____ poste : _____ Tél. (cellulaire) : _____ - _____ - _____
---	--

Prophylaxie post-exposition : Non Oui / Si oui, date : _____ - _____ - _____ Doxycycline 200 mg, PO, une dose
aaaa mm jj Doxycycline 4 mg/kg/jr/2 doses, 8-12 ans
Présence de symptômes : Non Oui Si oui, décrivez-les en indiquant leur date d'apparition.

Symptôme	Date d'apparition (aaaa-mm-jj)	Durée
	- -	
	- -	
	- -	
	- -	

Date de la découverte de la tique : _____ - _____ - _____ Date de l'extraction de la tique : _____ - _____ - _____
aaaa mm jj aaaa mm jj

Sur quelle partie du corps : _____

Quelles ont été vos activités extérieures au cours des deux semaines précédant la découverte de la tique? (exemples d'activités extérieures à risque : la randonnée en forêt, dans un sous-bois, un champ ou des hautes herbes, le jardinage, la chasse, etc.).

Municipalité / RSS / Hors province	Date (aaaa-mm-jj)	Activité extérieure
	- -	
	- -	
	- -	
	- -	

Nom du médecin traitant : _____

Coordonnées :

No, Rue, app. : Ville, Province : Code postal :	Téléphone : _____ - _____ - _____ poste : _____ Télécopieur : _____ - _____ - _____
---	--

Autre prescripteur du test : _____

infirmière autre : _____

Coordonnées :

No, Rue, app. : Ville, Province : Code postal :	Téléphone : _____ - _____ - _____ poste : _____ Télécopieur : _____ - _____ - _____
---	--

Brocher le formulaire « TIQUE » avec la requête régionale (05) – Analyses générales en laboratoire.
La tique doit être expédiée sans autre support dans un petit contenant rigide comme un contenant de pilules.